

COMMUNE DE BLESSAC

Compte rendu du conseil municipal du lundi 18 novembre 2019

Présents : Mmes ARTETA, FINK TEHERY, LABOURIER, PENAUD, PERES, RIOUBLANC ainsi que, MM. BERNARD, CUISSET, DUMONTANT, DURAND, RIBOULET, SERRE

Excusés : M. CHEZEAUD, M. MAGNAT (procuration à M. CUISSET), Mme VADIC

Secrétaire de séance : Mme PENAUD

- Lecture du PV de la dernière réunion et signature du registre.
- Proposition de modification de l'ordre du jour :
Ajouter à l'ordre du jour la demande de secours d'urgence pour la Commune du TEIL (Ardèche).

La modification est adoptée à l'unanimité.

1 – Déclassement et aliénation chemin par la commune à M. SCHMIDT

L'enquête public concernant le projet de déclassement et d'aliénation d'un segment de chemin par la commune à M SCHMIDT est terminée.

Lors de cette enquête aucune personne ne s'est signalée.

Les conclusions du commissaire enquêteur nous sont parvenues : elles sont favorables.

Le conseil municipal peut délibérer pour la vente de ce chemin par la commune à M. Schmidt.

Vote favorable à la vente à l'unanimité : 12 pour dont 1 procuration

2 – Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs 2020

M Le Maire demande au conseil municipal son accord pour l'autoriser à mandater des dépenses d'investissement en début d'année prochaine avant que soit voté le budget primitif 2020.

Ces dépenses ne peuvent excéder 20% des dépenses d'investissement de l'année précédente.

Vote favorable à l'unanimité : 13 pour dont 1 procuration

3 – Demande subventions DETR

Avant le 1^{er} décembre 2019, les demandes de subventions DETR doivent être déposées pour les investissements 2020. Ces demandes doivent être éligibles à la D E T R et prioritaires.

Les projets d'investissements 2020 éligibles à la D E T R sont :

- 1 Projet du jeu d'enfants dans le parc : montant partiel du coût : 11 304€ TTC sans l'implantation, devis à venir (subvention DETR : 40 % du HT)
- 2 Projet de la remise en état de la digue 25 500 € TTC (subvention DETR : 50 % du HT)
- 3 Projet du bitumage des allées du cimetière de La Borne : 6 994.75 TTC (subvention DETR : 25 % du HT).

Vote favorable à l'unanimité : 13 pour dont 1 procuration

4 – Approbation du montant des attributions de compensation

Lors d'un précédent Conseil, une délibération a été votée pour approuver le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) concernant les attributions de compensation.

Aujourd'hui, M. le Maire demande au Conseil municipal de délibérer sur le montant de l'attribution de compensation allouée à la Commune de Blessac (9 614,00€).

Vote favorable à l'unanimité : 13 pour dont 1 procuration

5 – Secours à la commune de TEIL (Ardèche)

La commune a reçu un courriel de M François REBSAMEN, Président de la FNESR, Maire de Dijon et ancien ministre, appelant à la solidarité pour la Commune du TEIL durement frappée par un tremblement de terre le 11 novembre dernier.

Après discussion, le vote portera sur une aide d'urgence d'un montant de 500€.

Vote favorable à l'unanimité : 13 pour dont 1 procuration

6 – Questions diverses

Caveau municipal

Monsieur FENILLE a terminé la réalisation du caveau municipal. Il reste maintenant à M. GOUMY de finaliser l'habillage.

Suite à un décès d'une personne de Blessac dont la famille ne possède pas encore de caveau, M GOUMY a déposé un caveau provisoire portatif dans le cimetière du bourg, le nôtre n'étant pas fini de construire.

La Mairie ayant obligation d'enterrer ses morts il est décidé que les frais d'installation de ce caveau provisoire seront pris sur le budget communal.

Eglise de La Borne

Sur les conseils de M COUDERT, le Maire a fait appel à M BOUILLOT pour qu'il donne son avis sur l'état de la maçonnerie de l'église de La Borne.

Un rendez-vous a eu lieu le 16/10/2019 à 14h devant l'église.

L'état extérieur de cet édifice a laissé M BOUILLOT très perplexe. Les quelques retouches que nous pensions nécessaires seront insuffisantes pour consolider et sécuriser l'église. Il s'agit d'exécuter des travaux de consolidation sur l'ensemble des 4 faces du bâtiment.

M BOUILLOT doit nous faire parvenir un devis afin de réfléchir sur ce que nous devons et pouvons entreprendre.

Eglise de Blessac

Concernant les investissements à venir M CUISSET demande au Conseil de penser à l'électrification des cloches de l'église du bourg.

Logement de La Poste

Les volets de la façade arrière de l'appartement de la poste sont arrivés et posés.

Diagnostic de l'assainissement collectif du bourg :

Le vendredi 11 octobre à 15 heures, M BOREL du bureau d'études VERD'EAU en charge du diagnostic a tenu sa première réunion. Etaient présents à cette réunion : M BOREL, M MAGNAT (excusé), M Éric NICOLAUD (SATESE) et M Serge DURAND.

Après avoir exposé les avantages et les attendus d'un diagnostic, des travaux préalables sont demandés à la commune, notamment :

- La consommation 2018 en eau potable des foyers reliés à l'assainissement collectif.
- Le nombre « exact » de personnes utilisant l'assainissement collectif du bourg. Ce travail a été réalisé en recoupant les listings de la SAUR et du recensement.
- Le recensement des puits du bourg avec des mesures de niveau hebdomadaires pour un ou deux d'entre eux.
- La remise à niveau des tampons des tabourets du réseau d'assainissement afin qu'ils soient accessibles et non enfouis sous le bitume. Un devis a été demandé et a été signé. Le montant de cette opération s'élève à 3 269,52€ TTC.

Le règlement de cette facture sera pris sur la section d'investissement du budget annexe d'assainissement afin de récupérer la TVA.

Incident sur la digue :

Le 09 octobre, une automobiliste a percuté un plot en béton en passant sur la digue. Avec un pneu éclaté, une gènte cassée, la voiture a dû être remorquée. Notre assurance confirme que notre responsabilité n'est pas engagée, mais demande de lui adresser un mail décrivant l'ensemble des éléments du sinistre.

Conseil d'école

Un Conseil d'école s'est déroulé le mardi 05 novembre 2019 à 18h15 salle polyvalente de BLESSAC où les points suivants ont été abordés :

- Effectifs : 26 élèves plus 2 rentrées en décembre, 62 élèves au total du RPI
- Modification du règlement intérieur sur l'âge d'entrée à l'école : 3ans
- Photos de classe réalisées
- L'opération « nettoignons la nature » a été conduit à Blessac (beaucoup moins de déchets au fur et à mesure des années)
- Piscine de mars à juin les mardis matin sur 11 séances
- Voyage scolaire à Chamberet sur 2 ou 3 jours.
- Les festivités de Noël se dérouleront à St Marc pour les primaires et dans la classe d'Elise pour les maternelles avec visite du Père Noël dans la classe et remise des cadeaux aux enfants.
- Les diverses manifestations au cours de l'année seront : Fondu frites, bal des enfants, vente de produits confectionnés par les enfants, concours de pétanque, fête de fin d'année, ...

Voirie

Le 30 octobre M Le Maire s'est entretenu téléphoniquement avec un responsable de l'UTT de Bourgneuf pour aborder les points suivants :

- Concernant la D7 (allant de la D17 au Poteau de Vallières) : le 1^{er} virage relativement serré côté D17 est très souvent encombré de boue, ce qui rend cette portion de route accidentogène.

Un technicien de l'UTT de Bourgneuf s'est rendu sur place afin de voir ce qu'il convient de faire et déterminer à qui reviennent les travaux.

A priori, la boue provient par ravinement du chemin communal qui se trouve à hauteur

de ce virage.

Des travaux (fossés et « bourrelet » de pierres) devraient éviter cet écoulement de boue sur la D7.

Une prise de parole pour signaler que le même phénomène se produit également rue des Barbaris, dans le virage dit de chez « VIALETTE ». Il sera demandé aux agents communaux de balayer la route à ce niveau.

- **Déneigement de la digue du bourg :**

La D17 est classée prioritaire pour le déneigement par le département.

Avec les installations restreignant la largeur de la bande roulante sur la digue, le chasse-neige du département ne pourra passer.

Il est donc décidé d'élargir la bande de roulement de la digue pendant la période hivernale afin que le camion de déneigement puisse passer.

Vestiaires du stade

Le disjoncteur des vestiaires du stade desservant la lumière et les prises ne cesse de disjoncter. M BONIFAS a été contacté fin qu'il intervienne rapidement, un match étant prévu le dimanche 03 novembre. (Qui fut annulé en raison de la météo)

Suite à son intervention M BONIFAS a détecté l'origine de la panne : les locaux dans lesquels se déshabillent les joueurs. Il doit réintervenir.

Visite du stade par le district :

Un courrier reçu le 29 octobre nous informe que le président du district souhaite voir les installations du stade le lundi 04 novembre à 15 heures. Cette visite s'inscrit dans le cadre habituel des visites périodiques diligentées par le district.

Plusieurs remarques :

L'espace entre la main courante et le terrain doit être de 2,50m minimum. Le long de la longueur côté « cabanon de chasse », cet espace se rétrécit et fait moins de 2,50m au bout du stade côté chemin.

Le morceau de la barre métallique de la main courante qui dépasse au niveau de l'entrée du terrain de jeu doit être coupée.

Les vestiaires ne font pas la surface minimum requise pour une équipe de 1ère division. Pour le moment cela n'a pas d'importance.

Les glaces dans les vestiaires doivent être fixées au mur.

Un des vestiaires n'a pas un nombre suffisant de porte-manteaux (au moins 15)

Les agents techniques étaient présents et ont pris bonne note de ces remarques.

A sa demande, différents documents ont été remis au Président du district.

Bulletin municipal

Cette année encore, la mise en page est assurée gracieusement par les services de la Communauté de Commune Creuse Grand Sud. Merci à elle.

Mise en place des décorations de Noël

Il est décidé que l'installation des décorations de Noël se fera le mercredi 27 novembre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.